



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 20 AU 26 FEVRIER 2010

N° 96

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 7
INTERNATIONAL	8
A SAVOIR	9

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

25 février 2010 : Lancement du projet sur l'accès à l'information

Transparency Maroc a organisé, jeudi 25 février à Rabat, un atelier consacré au lancement du projet sur l'accès à l'information. Lors de cet atelier, Transparency Maroc a présenté les principales conclusions du rapport de synthèse des travaux des ateliers thématiques organisés au cours de l'année 2009. La presse de cette semaine a accordé un intérêt particulier à cet événement.

24/02/2010



Transparency Maroc organise un séminaire sur l'accès à l'information publique

Transparency Maroc organise, le 25 février à Rabat, un atelier de présentation et de discussion des conclusions sur l'accès à l'information publique. Cet atelier, initié avec l'appui financier de l'Ambassade des Pays Bas, est destiné à faire connaître les normes internationales en matière d'accès à l'information publique et à faciliter l'éla-

laboration d'une vision partagée des progrès à entreprendre pour la consécration effective de ce droit au Maroc. Cet atelier-séminaire a pour objectif de diffuser les conclusions retenues et de consolider les échanges et les partenariats entre les parties prenantes interpellées par le processus de réforme dans ce domaine.

26/02/2010



L'accès à l'information : nouveau programme de Transparency Maroc

Plaidoyer pour le droit d'accès à l'information a été parmi les principaux chantiers qui figurent dans l'agenda de Transparency Maroc (TM) depuis plusieurs années. L'organisation marocaine passe maintenant à une autre étape dans ce projet en lançant, le 25 février à Rabat, un nouveau programme financé par l'ambassade des Pays Bas. Ce lancement a été marqué par la présentation de la plateforme de plaidoyer de TM préparé par Jamal Eddine Naji, expert en communication. Il s'agit d'un rapport de synthèse

des travaux des ateliers thématiques organisés au cours de l'année écoulée avec la participation des principaux départements ministériels, des experts et des organisations professionnelles. Le rapport recommande notamment la proclamation par la Constitution, de la manière la plus précise possible, du droit d'accès du citoyen à l'information. Il invite également les responsables des administrations à déployer un effort d'imagination pour faciliter les procédures aux demandeurs de l'information.

20-21/02/2010

TELQUEL
Online

ديوان

Les Marocains ne font pas confiance à leur Justice

Au service documentation de « TelQuel », il y a, au fond d'un placard, un tiroir spécial que les journalistes appellent « Diwan Al Madhalim ». Dans ce tiroir large et profond, s'accumulent depuis des années des dossiers volumineux récoltés dans la boîte aux lettres de l'hebdomadaire. Chaque dossier relate un imbroglio juridico-administratif différent, dans ses moindres détails, pièces justificatives à l'appui. L'existence d'un tel tiroir, chez « TelQuel », et probablement chez tous les autres confrères est révélatrice d'un profond malaise : les Marocains ne

font pas confiance à la justice de leur pays. Bien obligés, ils y ont quand même recours quand ils s'estiment lésés. Mais ils ne se satisfont pas de ses conclusions, parce qu'ils savent pertinemment dans quelles conditions la justice est rendue au Maroc : procédures lentes et inextricables, magistrats débordés, incompetents et/ou corrompus... Mohamed Naciri, le nouveau ministre de la Justice, a un gros, très gros chantier face à lui. Son enjeu ultime : rétablir la confiance des justiciables. C'est un pari majeur, dont dépend largement l'avenir démocratique du Maroc.

المصباح

Le ministère des finances échoue dans la mise en place d'un système d'information relatif à la gestion des impôts

Selon une source bien informée, le ministère des Finances aurait chargé un bureau d'études français de mettre en place un système d'information relatif à la gestion des impôts, dans le cadre d'un marché d'un montant de 4,5 milliards de centimes, adjudgé en 2006 et fixant le délai

d'achèvement en 2009. Cependant, selon la même source, le bureau d'études n'aurait pas rempli ses engagements, mettant ainsi le département de Mezouar dans une situation délicate, du fait que les dispositions du cahier de prescriptions spéciales n'ont pas été respectées.

المصباح

Implication d'agents de la police des frontières dans des scandales de corruption

La brigade nationale de la police judiciaire a interpellé récemment deux agents de la police des frontières impliqués dans une affaire d'immigration clandestine de ressortissants asiatiques détenteurs de faux passeports grecs et britanniques ; ils auraient reçu trois cent mille euros de chaque candidat à l'immigration. Cette interpellation intervient après que le nom de l'un des agents de police ait été cité par

une jeune femme qui était l'intermédiaire, dans trois aéroports marocains, entre des agents de la police des frontières et le chef d'un réseau d'immigration clandestine de nationalité britannique. Par ailleurs, la police recherche activement un employé de l'aéroport Mohammed V dont l'identité n'a pas encore été déterminée, un ressortissant turc ainsi que d'autres personnes impliquées dans cette affaire.

الأحداث المغربية

18 mois de prison pour le directeur de l'Agence urbaine de Sidi Kacem

Le tribunal de première instance de Sidi Kacem a condamné, jeudi 18 février, le directeur de l'annexe de l'Agence urbaine à 18 mois de prison ferme et une amende de 5.000 dirhams dans le cadre d'une affaire de

corruption. Le prévenu avait été interpellé en flagrant délit de corruption au moment où il recevait la somme de 40.000 dirhams d'une personne qui déposait un projet de station d'essence.

20-21/02/2010


Un agent d'autorité impliqué dans un réseau de falsification d'attestations de naissance à Casablanca

Dans le cadre de l'enquête relative au démantèlement d'un réseau de trafic de bébés à Casablanca, le 25 janvier dernier, des sources du journal « Assabah » ont confirmé l'implication directe du chef d'arrondissement de « la Gironde » dans la falsification des attestations de naissance des nouveau-nés. Deux officiers d'état civil interpellés récemment ont affirmé qu'ils avaient fait signer les attestations de naissance falsifiées à ce chef d'arrondissement. Ce dernier a reconnu

avoir délivré les attestations bien que les dossiers ne relèvent pas de son autorité puisque les demandeurs résidaient dans un autre quartier. L'enquête a révélé également que ces derniers n'ont jamais eu d'enfants et qu'ils ont pu obtenir ces documents grâce à l'aide d'un conseiller communal. L'agent d'autorité a reconnu qu'il acceptait les demandes d'inscription à l'état civil de nouveau-nés sous de fausses identités contre une somme de 200 dirhams pour chaque signature.

22/02/2010


Moulay Yacoub : fraude à la scolarité

Abdeslam El Ouadi a perdu la présidence du conseil provincial de Moulay Yacoub, après sa condamnation le 13 février, à une peine de six mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 1500 dirhams pour « falsification d'une attestation scolaire ». Abdeslam El Ouadi, du Mouvement démocratique et

social (MDS) a été également privé, sur décision de justice, de ses droits de vote et d'éligibilité aux élections, pour une durée de cinq ans. Il a été condamné à verser un dirham symbolique au profit de Thami Ougbi du Parti de l'Istiqlal et membre du conseil provincial de Moulay Yacoub.


Des membres du PAM expulsés du parti pour corruption lors des élections

La commission d'éthique du parti Authenticité et modernité (PAM) a décidé de suspendre l'adhésion de 35 de ses membres pour usage d'argent sale dans les élections, non-respect des orientations du parti, où implication dans des affaires qui nuisent à l'image du parti. Selon le rapport de la commission d'éthique, ces mesures interviennent à la suite de

plusieurs plaintes relatives aux élections. Des sources bien informées ont affirmé au journal « Al Maghribia » que le parti a chargé ses secrétaires régionaux d'interdire aux personnes concernées d'assister aux travaux de la deuxième session du Conseil national qui s'est tenue samedi dernier à Bouznika, sans pour autant leur donner les raisons de cette interdiction.

23/02/2010

أخبار اليوم Lutte contre le blanchiment d'argent au Maroc

Selon le dernier rapport du Groupe d'action financière (GAFI), le Maroc figure parmi les 28 pays dans lesquels le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme continuent de se développer. Le rapport fait état de plusieurs déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme dans ces pays. Le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi a indiqué à ce propos que le blanchiment d'argent est très répandu au Maroc, les importants dépôts bancaires qui proviennent de la contrebande ou de la drogue, dans la région du nord, en témoignent. Il a ajouté que les performances journalières des

agences centrales des banques à Casablanca dépendent souvent de celles des agences du nord. M. Filali a indiqué également que la plupart des transactions immobilières se font en dehors des circuits bancaires, ce qui ouvre le champ aux financements provenant essentiellement de la contrebande ou du trafic de drogue. Le rapport du GAFI souligne à ce sujet, la nécessité pour le Maroc de réformer son droit pénal ainsi que les lois et règlements qui régissent les relations entre les banques et leurs clients, en prévoyant notamment la levée de la confidentialité de certains comptes bancaires et l'instauration des mesures de précaution nécessaires.

LE MATIN

Aujourd'hui

aufait

رسالة اليوم

Pour une bonne gestion des finances publiques

Le président de la Cour des comptes, Ahmed Midaoui, a souligné, lundi 22 février à Marrakech, que des institutions supérieures de contrôle dotées de capacités renforcées, constituent un gage de transparence et d'une bonne gestion des finances publiques. S'exprimant à l'ouverture de l'Assemblée constitutive du Conseil exécutif de l'Initiative de coopération entre l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle

des finances publiques (INTOSAI) et le Groupe des donateurs financiers internationaux, M. Midaoui a indiqué que cette réunion a pour objectif de débattre des moyens visant à introduire les nouvelles technologies et des méthodes d'audit très avancées pour que ces institutions puissent avoir un rendement efficient et contribuent, aux côtés des pouvoirs publics, à la protection des deniers publics et à leur utilisation exclusive au développement et au service public.

LE MATIN

MÉDIATERRANÉE

Le premier journal de la méditerranée

Lutte contre la corruption : des mesures concrètes en préparation

Dans un mois, le volet urgent d'un plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption sera concrétisé en mesures à même de circonscrire le phénomène. Il s'agit d'un plan d'action et de mesures à appliquer rapidement surtout qu'il s'agit de dispositions et de décisions qui ne nécessitent pas des budgets importants. Au menu de cette vingtaine de mesures figurent des décisions qui vont de la simple formalité organisationnelle à la révision des attributions de certaines institutions. Il s'agit par exemple, au niveau

organisationnel, d'instaurer un nouveau système d'accès aux administrations. Une autre illustration des mesures envisagées réside dans le traitement des plaintes... Un autre exemple consiste en l'activation du rôle des inspecteurs généraux. L'objectif n'est nullement de jouer au gendarme, affirment des responsables au ministère de la modernisation des secteurs publics. « Il s'agit plutôt de limiter le champ d'action des réseaux qui poussent certains fonctionnaires et citoyens à emprunter la voie de la corruption ».

23/02/2010



Un code d'éthique des greffiers de justice pour lutter contre la corruption

Le bureau central de l'amicale de la justice a organisé, vendredi 19 février, en collaboration avec l'organisation américaine des juges et avocats, une rencontre nationale sur le projet de code d'éthique des greffiers de justice, avec la participation d'une délégation du syndicat démocratique de la Justice et de représentants du secteur associatif et des droits de l'Homme. Les participants à cette rencontre ont

souligné la nécessité d'accélérer et d'activer le projet de code de l'amicale et d'œuvrer à l'adoption par le ministère de tutelle, d'un code d'éthique qui réglemente l'exercice de la profession et dissuade les greffiers de commettre des irrégularités notamment en améliorant leur situation matérielle et en adoptant un statut permettant de prévenir la corruption dans le secteur.

24/02/2010



Débat national sur les médias et la société marocaine : les auditions commenceront lundi 1er mars

Les auditions du dialogue national «Médias et société» commenceront lundi 1er mars. Elles se tiendront dans l'enceinte du Parlement, a annoncé lundi, la coordination générale du dialogue national. Et ce sont les présidents des groupes parlementaires qui composent l'instance du dialogue qui auront pour mission de mener les auditions. Ces auditions réuniront les parties au dialogue national «Médias et société», à savoir le ministère de la Communication, le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) et la Fédé-

ration marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ). La Coordination générale du dialogue national précise dans un communiqué que les 1er, 2 et 3 mars, l'instance accueillera tour à tour le SNPM, la FMEJ, le ministère de la Communication et les organisations nationales de défense et de promotion des droits de l'Homme. Ces auditions se dérouleront sur la base de mémoires écrits que ces organisations auront fait parvenir à la Coordination générale avant les rendez-vous d'auditions.



L'Union internationale des télécommunications met en relief les "progrès importants" réalisés par le Maroc en matière de TIC

L'Union internationale des télécommunications (UIT) a mis en relief, dans un rapport rendu public mardi après-midi à Genève, les "progrès importants" réalisés par le Maroc dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), à travers une amélioration de son indice de développement dans ce domaine. Le rapport présente l'indice de développement des TIC le plus récemment établi, qui classe 159 pays en fonction de leur niveau d'utilisation des TIC et compare les résultats avec

ceux de 2007 et de 2008. Le Maroc a ainsi gagné six points dans l'indice de développement des TIC (IDI) au niveau mondial en se classant 97ème en 2008 avec un indice de développement (IDI) de 2,68, améliorant ainsi de 15% la valeur de son indice IDI par rapport à 2007 (IDI 2,33). Le Maroc a réalisé des progrès importants concernant l'utilisation des TIC, puisque le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants est passé de 21 à 33 entre 2007 et 2008 (plus six points), a précisé l'Union.

25/02/2010

LesEchos Création d'une cellule antifraude par les sociétés de crédit

L'événement est passé inaperçu, mais depuis décembre dernier une cellule antifraude a vu le jour au sein de l'association des professionnels des sociétés de financement (APSF). Selon des sources concordantes, cette initiative a été prise à la suite d'une réunion des sociétés de crédit où les professionnels du secteur ont constaté la montée en

flèche de la falsification des dossiers crédits et d'autres fraudes similaires. M. Mostafa Melsa, délégué général de l'APSF, confirme l'existence de cette cellule antifraude. Cependant aucune indication n'est fournie quant aux actions qui seront menées à l'encontre de ceux qui présenteront un dossier frauduleux ou falsifié.

26/02/2010

LE SOIR **أخبار اليوم** Transparency International : mauvaise gouvernance à l'école

La mauvaise gouvernance et une gestion inefficace menacent les efforts déployés pour fournir une éducation de base de qualité au Maroc. La sentence est de Transparency International. Selon un rapport publié mardi 23 février par l'ONG, « le financement des écoles n'est pas transparent et des inspections externes sont rarement menées ». L'organisation pointe du doigt la

politique officielle du pays et la gestion du secteur. Sur le volet gestion des établissements publics, le constat de TI est sans appel : « les rôles et responsabilités des autorités décentralisées qui gèrent les écoles sont souvent flous ». Le rapport vient confirmer des chiffres, pour le moins alarmants, déjà publiés, fin décembre dernier par l'antenne marocaine de l'ONG.

MarocHebdo **INTERNATIONAL** Justice : une chambre spéciale pour la presse

Le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri, vient de créer deux chambres spéciales pour le traitement des affaires de presse, l'une au tribunal de première instance de Casablanca et l'autre au tribunal de première instance de Rabat. Fini donc le temps où un directeur de publication pouvait se retrouver en salle d'audience, avec des criminels ou des malfaiteurs. En effet, plusieurs

juges marocains confiaient leur gêne quant à cette situation qui n'honore pas la société marocaine où le rôle des médias devient de plus en plus important. Une délégation de huit magistrats marocains effectuera une visite en France entre le 28 février et le 5 mars pour un échange d'expertise en matière de délits de presse avec leurs homologues français.

22/02/2010



La Chine étend sa lutte contre la corruption aux organismes non gouvernementaux

Le Bureau national de la prévention de la corruption de Chine souhaite étendre la lutte contre la corruption aux organismes commerciaux du secteur privé et aux « nouvelles organisations sociales » en 2010. Selon une circulaire publiée lundi 22 février sur le site Internet du bureau, ces « nouvelles organisations sociales » comprennent les organisations intermédiaires,

les organisations non gouvernementales ainsi que les organismes privés non commerciaux. Les associations industrielles seront également surveillées dans le cadre de cette lutte. Le bureau a également promis d'améliorer la transparence des affaires gouvernementales ainsi que celle des affaires locales traitées par les usines et les villages.

25/02/2010



Algérie : le discours de Bouteflika sur la corruption

Alors qu'il était attendu pour réagir de manière ferme à la série de scandales qui éclaboussent la compagnie des hydrocarbures Sonatrach ainsi que le gros projet de construction de l'autoroute Est-Ouest, le président Bouteflika a adressé aux travailleurs un discours ignorant royalement les luttes syndicales, dans lequel il s'est contenté de rappeler l'existence de mécanismes de lutte contre la corruption. Dérageant à

un traditionnel discours en live face aux travailleurs à l'occasion du double anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures et de la création de l'UGTA, M. Bouteflika a opté pour un discours stéréotype de circonstance, en notant tout de même comme pour sous-entendre qu'il y a une suite au feuilleton des scandales, que « la lutte contre la corruption sous toutes ses formes se poursuivra ».



Trois arbitres suspendu pour corruption par l'UEFA

L'UEFA (Union Européenne de Football Association) a annoncé, mercredi 24 février, que trois arbitres seraient sanctionnés pour leur participation active dans des affaires de corruption. Ainsi, la Commission de discipline de l'instance dirigeante du football européen a banni à vie Novo Panic, arbitre de

Bosnie-Herzégovine. Tomislav Setka, originaire de Croatie, a été suspendu jusqu'au 30 juin 2011 alors que l'Ukrainien Oleg Oriekhov a été suspendu 30 jours. Les trois hommes encourent également des sanctions pénales que la justice devrait annoncer au terme de l'enquête.

26/02/2010

Le Monde Algérie : le chef de la police assassiné

Le colonel Ali Tounsi, le patron de la police nationale depuis quinze ans, a été tué par balles, dans la matinée du jeudi 25 février, dans son bureau à la Direction générale de la sûreté nationale, à Alger, par un adjoint qu'il venait de suspendre pour des malversations présumées dans la conclusion de contrats publics. Le colonel Ali Tounsi avait décidé, selon un article publié le jour même de l'assassinat par le quotidien arabophone Ennahar, spécialisé dans les affaires sécuritaires, de suspendre M. Oultach de ses fonctions et de geler les

contrats d'achats d'équipements qu'il avait signés au nom de la direction de la sûreté nationale. Selon le journal, le fils du colonel Oultach, aurait joué les intermédiaires entre l'unité hélicoptérée et des entreprises étrangères. C'est au cours d'une explication orageuse que Chouieb Oultach a tiré sur son supérieur, le blessant mortellement à la tête. L'assassinat du chef de la police intervient dans un contexte marqué par des révélations sur de multiples affaires de corruption liées à la passation de marchés publics.

Groupe d'Action financière (GAFI)

Le Groupe d'Action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental regroupant 33 Etats membres et deux organisations régionales (le Conseil du Golfe et la Commission européenne). Il a été créé lors du sommet des pays du G7 à Paris en 1989 dans le but de développer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment de capitaux. En 2001, la mission du GAFI a été étendue à la lutte contre le financement du terrorisme.

Le GAFI établit les normes internationales, sous formes de recommandations, visant à lutter contre ces deux phénomènes. Quarante recommandations relatives au blanchiment des capitaux offrent ainsi un ensemble complet de contre-mesures couvrant le système de justice pénale et l'application des lois, le système financier et sa réglementation ainsi que la coopération internationale. Neuf autres recommandations spéciales fournissent le cadre fondamental visant à détecter, prévenir et réprimer le financement du terrorisme et des actes terroristes.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma